

RCR29	Émissions estimées de gaz à effet de serre
--------------	---

Objectif Spécifique	OS2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
Type d'action	1. Rénovation énergétique des infrastructures des pouvoirs publics (régionaux et locaux) <i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) Valeur cible programme 2029</i> <div style="text-align: right; margin-right: 100px;">344 tonnes CO2(e)/an</div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">32.449.597,78</div> <div style="text-align: right; margin-right: 100px;">La réduction des émissions estimées de gaz à effet de serre visée est de: 929,25 tonnes CO2(e)/an</div>
	2. Rénovation énergétique des équipements collectifs <i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) Valeur cible programme 2029</i> <div style="text-align: right; margin-right: 100px;">149 tonnes CO2(e)/an</div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">15.348.584,50</div> <div style="text-align: right; margin-right: 100px;">La réduction des émissions estimées de gaz à effet de serre visée est de: 367,81 tonnes CO2(e)/an</div>
	3. L'amélioration de la performance énergétique du parc de logement locatif social et modéré existant <i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) Valeur cible programme 2029</i> <div style="text-align: right; margin-right: 100px;">428 tonnes CO2(e)/an</div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">30.256.828,50</div> <div style="text-align: right; margin-right: 100px;">La réduction des émissions estimées de gaz à effet de serre visée est de: 1.062,4 tonnes CO2(e)/an</div>
	4. Projets pilotes visant la rénovation de logements collectifs ou la rénovation groupée <i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) Valeur cible programme 2029</i> <div style="text-align: right; margin-right: 100px;">158 tonnes CO2(e)/an</div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">11.201.891,34</div> <div style="text-align: right; margin-right: 100px;">La réduction des émissions estimées de gaz à effet de serre visée est de: 392,2 tonnes CO2(e)/an</div>
Type d'indicateur	Résultat
Unité de mesure	tonnes CO2(e)/an
Est un sous-indicateur	s.o.
Interdépendance avec un autre indicateur	s.o.
Définition	<p>Total des émissions de GES estimées pour les entités ou les processus soutenus.</p> <p>La valeur de référence renvoie au niveau des émissions de GES estimées pendant l'année précédant le début de l'intervention, et la valeur atteinte est calculée comme le total des émissions de GES estimées sur la base du niveau atteint de performance énergétique pendant l'année suivant l'achèvement de l'intervention.</p>
Méthode de calcul	<p><u>Objectif 2029</u>: estimation du total des émissions de gaz à effet de serre pour les entités ou les processus soutenus au 31/12/2029</p> <p><u>Calcul des réalisations</u>: comptabilisation du total des émissions de gaz à effet de serre pour les entités ou les processus soutenus (logement et bâtiments publics) un an après l'intervention (après réception du certificat de performance énergétique) et au plus tard au 31/12/2029</p>
Points d'attention	<p>- <u>Moment de mesure des résultats</u>: un an après la fin de l'intervention (après réception des certificats de performance énergétique)</p> <p>- La valeur de base renvoie au niveau des émissions de GES estimées pendant l'année précédant le début de l'intervention et est à communiqué à l'autorité de gestion au plus tard au moment de la signature de la convention</p>
Justification des résultats	<p>- Une spreadsheet, reprenant par logement ou bâtiment publics les données:</p> <ul style="list-style-type: none"> > l'adresse > le niveau des émissions de GES avant l'intervention en tonnes CO2(e)/an > le niveau des émissions de GES après l'intervention en tonnes CO2(e)/an > les calculs pour arriver aux données en tonnes CO2(e)/an <p>- Certificat de performance énergétique avant l'intervention</p> <p>- Certificat de performance énergétique après l'intervention</p>
Source de collecte de données	Porteurs de projets/Bénéficiaires finaux
Fréquence de collecte de données	Un an après la fin de l'intervention (après réception des certificats de performance énergétique) dans les rapports semestriel, ou au plus tard dans le rapport final